



COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU 13 juillet 2022

OBJET : Comité de suivi n°1 (COSUI 1) du projet Champ captant des landes du Médoc

LIEU : Le Porge

PIECE JOINTE : Diaporama présenté en réunion

PARTICIPANTS :

STRUCTURE	NOM, PRENOM	FONCTION
AMAF	ELIES Jean-Bernard	
Mairie Le Porge	DEYRES Didier	1 ^{er} adjoint chargé de la forêt
AMAF	ROBERT Michel	Président
AMAF	THORAVAL Geneviève	Trésorière
AMAF	PERAGALLO Jean	Vice-Président AMAF Président DFCI Saumos
SIAO de Carbon-Blanc	DURAND Pierre	Président
SIAEPA de Bonnetan	RAYNAL Christian	Président
ARS-DD33	GROFF Baptiste	Responsable cellule eau de consommation et santé
Conseil départemental 33	BRICHE Nathalie	Service ressource en eaux et qualité des milieux

SMEGREG	EISENBEIS Patrick	Chargé de mission
CLE SAGE « Nappes Profondes »	DUCOUT Pierre	Président
SMEGREG	MONSEIGNE Célia	Présidente
Bordeaux Métropole	CASSOU-SCHOTTE Sylvie	Vice-présidente
Bordeaux Métropole	ANZIANI Alain	Président
Mairie Le Porge	BRANA Sophie	Maire Vice-présidente SIAEBVELG
Sous-Préfecture de Lesparre Médoc	THIBIER Fabrice	Sous-Préfet
SABAROT Henri	Syndicat Mixte du PNR Médoc	Président
Agence de l'eau Adour-Garonne	WITTEN Aude	Directrice générale adjointe
DDTM 33	HERLEMONT Benoît	Directeur adjoint
Mairie de Saumos	LAPEYRE Denis	2 ^{ème} adjoint
Université Bordeaux-Montaigne SIGDU	DESBIEYS Guillaume	Directeur
Bordeaux Métropole	DUBOIS Bertrand	Directeur de cabinet
Mairie Le Temple	NOUETTE-GAULAIN Karine	Maire

Mairie Le Temple	MAURIN Jean-Jacques	1 ^{er} Adjoint
SSSO	HERAUD Jean-Jacques	Vice-président Gironde
SSSO	DUMONTET Eric	Secrétaire général
Parc naturel régional Médoc	HOCHEUX Aurélie	Directrice
SIAEBVELG	JARDOT Estelle	Chargée de mission
Agence de l'eau Adour-Garonne	MORICEAU Aliénor	Apprentie à la DG
Agence de l'eau Adour-Garonne	DEHILLERIN Edouard	Chef de service
Agence de l'eau Adour-Garonne	GUIMON Eric	Chargé d'intervention
SAMBLAT Julie		Bordeaux Métropole Directrice de projet CCLM
ANGIBAULT Delphine		Bordeaux Métropole Cheffe de projet CCLM
GRAVELIER Emilie		Bordeaux Métropole Cheffe de projet travaux CCLM

RELEVES DES ECHANGES

POINTS ABORDES

Alain ANZIANI réitère ses propos formulés lors de la réunion publique de Lacanau : Bordeaux Métropole n'a pas suffisamment été à l'écoute des acteurs locaux par le passé, et a commis des erreurs en termes de communication. Afin d'aller de l'avant, il formule 3 propositions :

- La constitution d'un comité de suivi du projet
- La création d'un observatoire du projet dont il souhaite voir attribuer la présidence à Henri SABAROT, président du PNR Médoc
- La co-rédaction d'une convention d'indemnisation des sylviculteurs pour réparation des dommages avérés liés au champ captant, afin de répondre aux inquiétudes de la profession.

Aude WITTEN rappelle le soutien financier de l'Agence de l'eau dans la réalisation de ce projet de substitution, concerté en CLE et inter-CLE, malgré les délais glissants de ce dernier : il constitue un enjeu majeur pour tout le territoire girondin et la gestion de l'eau. Ce soutien financier de l'Agence est un effort conséquent car il est équivalent à son investissement annuel sur la gestion quantitative à l'échelle de tout le bassin hydrographique pour tous les usages. De fait, le projet entrant en phase opérationnelle, il est primordial de disposer d'un calendrier avec des jalons afin que l'Agence puisse accompagner au mieux le projet. En effet, l'Agence commencera la préparation de son 12^{ème} programme d'aides au 2nd semestre 2022.

Pierre DUCOUT rappelle que le projet est issu d'études et solutions recherchées pour pallier les déficits en eau, tout en prenant en compte les éléments d'intérêt public tels que la forêt. Le projet du champ captant a fait l'objet de travail notamment en interCLE, et d'interventions d'organismes compétents dans leurs domaines (BRGM, INRA). Il se dit favorable à la constitution du COSUI et à l'observatoire.

Célia MONSEIGNE rappelle l'urgence à mettre en œuvre le projet de substitution du champ captant des landes du Médoc, et espère une instauration rapide de l'observatoire annoncé depuis 2019.

Concernant la présidence de l'observatoire du champ captant, **Henri SABAROT** indique que le PNR peut apporter une légitimité de par l'expérience de son président (ancien président de la CLE SAGE Lacs Girondins, président de la commission territoriale à l'Agence de l'eau), mais également de par le fait que le PNR a pour mission de permettre le développement économique du territoire dans le respect de son environnement. Il souhaite que l'observatoire puisse faire sortir de la caricature et regarder le projet avec objectivité. Il sera nécessaire de s'appuyer sur la sphère scientifique (notamment BRGM, ENSEGID). Il rappelle que le projet bénéficie aux 2/3 au Girondins dont des Médocains.

Jean-Jacques HERAUD regrette que les sylviculteurs et leurs représentants n'aient pas été présentés, et considère cela comme un manque de respect.

Karine NOUETTE GAULAIN souhaite disposer d'éléments de cadrage de l'observatoire avant de valider ce dernier. La question des moyens humains est posée.

Alain ANZIANI évoque des 1^{ers} éléments de cadrage à discuter (cf. PPT).

Henri SABAROT indique que la feuille de route doit être construite ensemble, et insiste sur la complémentarité des actions. Alors, il pourra être défini ensemble les moyens nécessaires à allouer.

Pierre DURAND se dit favorable aux propositions faites par **Alain ANZIANI** mais interpelle sur les délais de réalisation du projet, bien qu'il comprenne la nécessité de répondre aux inquiétudes des acteurs locaux. Le SIAO de Carbon-Blanc doit faire face à un accroissement de la population sur son territoire, tandis qu'il est mis en demeure de respecter ses autorisations de prélèvement à l'Eocène.

Alain ANZIANI rappelle la nécessité de poursuivre les efforts d'économie d'eau pour préserver la ressource en parallèle du déploiement du projet de substitution du champ captant.

Pierre DURAND s'inquiète de la pérennité des aides de l'Agence de l'eau dont l'échéance annoncée pour l'heure est 2024. Il souhaite savoir si les sylviculteurs vont se lancer dans des procédures de recours du fait de leur mécontentement.

Eric DUMONTET indique ne pas connaître l'intention de la profession à engager des recours. Il rappelle que le propos n'est pas pour ou contre le projet de champ captant dont la profession comprend l'intérêt, le SSSO est ouvert au dialogue. Pour l'heure, le SSSO et l'AMAF partagent la même position contre le projet car la profession a de fortes inquiétudes du fait du manque de garanties et de suivi sur le non-impact du projet sur leur activité. Concernant le COSUI, le SSSO valide l'instauration de ce comité et y participera. Concernant l'observatoire, le SSSO est pour sa création ainsi qu'une présidence assurée par le PNR. Toutefois, il interroge sur ses modalités, et souhaite la valorisation des ressources et des connaissances auprès des structures compétentes déjà existantes qui suivent la forêt au quotidien, en particulier au sein du SSSO. Notamment, il évoque la Caisse phyto forêt qui peut assurer la responsabilité du suivi sanitaire afin d'évaluer si les incidences observées sont imputables ou non au champ captant, ou encore le Centre de Productivité et d'Action Forestière qui peut assurer le suivi de la croissance. Concernant la convention d'indemnisation, il se dit favorable, mais cela ne vaut pas acceptation du projet pour l'instant.

Pierre DUCOUT rappelle que le projet, débattu dans le cadre des SAGE, doit permettre de répondre à l'enjeu de l'exploitation durable des ressources en eau en Gironde, chacun devant prendre ses responsabilités et faire preuve de solidarité. L'Etat et ses services, notamment la Police de l'eau, a pour rôle de faire avancer le projet dans le cadre réglementaire.

Sophie BRANA rappelle les doutes existants sur les études et données actuelles du projet, et la nécessité de compléter les études déjà menées. Elle s'interroge sur les mesures qui seraient mises en œuvre en cas d'impact avéré au-delà des indemnisations, car les conséquences pourraient être pérennes. Les droits à prélever seraient-ils réduits ? Elle rappelle la nécessité de mettre en place une politique d'économie d'eau efficace.

Alain ANZIANI indique qu'il ne faut pas remettre en question en permanence les études faites, qui ont montré qu'il n'y aurait pas d'impacts significatifs sur la forêt.

Eric DUMONTET indique que l'observatoire doit être déconnecté de toute discussion sur l'opportunité et le bienfondé du projet. Il doit produire des observations factuelles en faisant état des changements ou pas sur les parcelles témoins dans et en dehors du champ captant, et indiquer si ces changements sont imputables ou non au champ captant. Les sylviculteurs ne cherchent pas à être indemnisés car cela est pour eux synonyme d'un échec.

Michel ROBERT indique être surpris que les sylviculteurs ne soient pas intégrés à la présidence de l'observatoire, et souhaite disposer d'éléments de compréhension sur la comitologie du projet.

Julie SAMBLAT commente la constitution et les missions des comités de projet, de pilotage et de suivi. Les éléments seront transmis à l'assemblée dans le PPT.

Alain ANZIANI apporte des précisions quant à la comitologie :

- Les différents comités se distinguent par leur composition, leurs membres ne sont pas les mêmes.
- Le COSUI est un lieu d'échanges, tandis que l'observatoire a une dimension plus technique.
- Le COSUI a vocation à disparaître une fois le projet réalisé, tandis que l'observatoire doit perdurer.

Aude WITTEN complète ses propos liminaires en précisant que le soutien financier de l'Agence de l'eau au projet est un enjeu complexe pour l'Agence. Le projet ne sera pas achevé à la fin du 11^{ème} programme. Compte tenu du montant conséquent du projet (champ captant, adaptation des réseaux existants, interconnexions), tout ce qui sera fait avant la fin du 11^{ème} programme facilitera la ventilation du reliquat sur le 12^{ème} programme.

Jean-Jacques MAURIN souhaiterait la participation d'acteurs locaux au comité de pilotage (ajouts post-réunion : le SIAEBVELG fait partie du comité de pilotage). Il interpelle **Christian RAYNAL** sur la nécessité de respecter les arrêtés de prélèvement par les communes et syndicats interconnectés.

Alain ANZIANI questionne l'assemblée sur l'existence ou non d'un consensus sur :

- la création de l'observatoire ; l'assemblée répond oui.
- la création du COSUI avec prise de décision par consensus sans vote ; l'assemblée répond oui.

Fabrice THIBIER se félicite de la mise en place du COSUI comme lieu de débat, et rappelle la nécessité de se préserver des débats sur la place publique. Ce projet a toutes les caractéristiques d'un projet d'utilité publique, et peut être déclaré d'utilité publique. Il note l'existence d'un objectif partagé sur le projet. L'Etat ne freine pas le dossier, mais rappelle que le projet est soumis à autorisation sous conditions. L'autorisation de prélèvement sera soumise à la réalité dans le temps : elle est réversible, peut être suspendue ou réduite si des conséquences venaient à être observées.

Sophie BRANA et Didier DEYRES demandent à avoir la garantie que les 4 nouveaux forages de reconnaissance devant être réalisés sur le territoire de sa commune ne seront pas in fine utilisés pour la production d'eau potable, et souhaite que l'on s'assure que le projet du champ captant n'induirait pas d'incidences sur la nappe superficielle.

Julie SAMBLAT précise que les 4 nouveaux forages de reconnaissance à réaliser émanent d'une demande des hydrogéologues agréés nommés sur le dossier, afin d'acquies des données complémentaires sur la nappe de l'Oligocène et les nappes sus-jacentes à l'ouest du projet avant et après réalisation. Aucun prélèvement pour l'alimentation en eau potable n'y sera réalisé.

Henri SABAROT indique qu'une rencontre de l'observatoire doit être organisée à l'automne afin de faire un état de la connaissance sur le périmètre et mettre en commun les données disponibles. Le PNR et BM se rapprochent pour mettre en place cette instance.